

# LA DALLE PODOTACTILE



**BANDE D'ÉVEIL À LA VIGILANCE**

RÉPONDANT À LA

**RÈGLE MENT ATION**

**DES PMR & ERP\***

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS



tapis benoît

## Rappel de la

# RÈGLEMENTATION

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006- Art 7.1

I. - Les escaliers (Q/R) doivent pouvoir être utilisés en sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire. La sécurité des personnes doit être assurée par des aménagements ou équipements facilitant notamment le repérage des obstacles et l'équilibre tout au long de l'escalier (Circulaire).

II. - A cette fin, les escaliers ouverts au public dans des conditions normales de fonctionnement doivent répondre à certaines dispositions, que le bâtiment comporte ou non un ascenseur.

### Sécurité d'usage

Ces dispositifs au sol destinés à éveiller la vigilance des personnes aveugles ou malvoyantes lors de leurs déplacements doivent être appliqués de façon suivante :

- en bordure de quais d'accès aux transports ;
- en bordure de trottoir au droit de traversées de chaussées ;
- au droit de traversées de chaussées relevées sans dénivellation détectable ;
- au droit des traversées de voies ferrées sur le cheminement des piétons ;
- en haut de chaque volée d'escalier de trois marches au moins située sur voirie ou espace public.

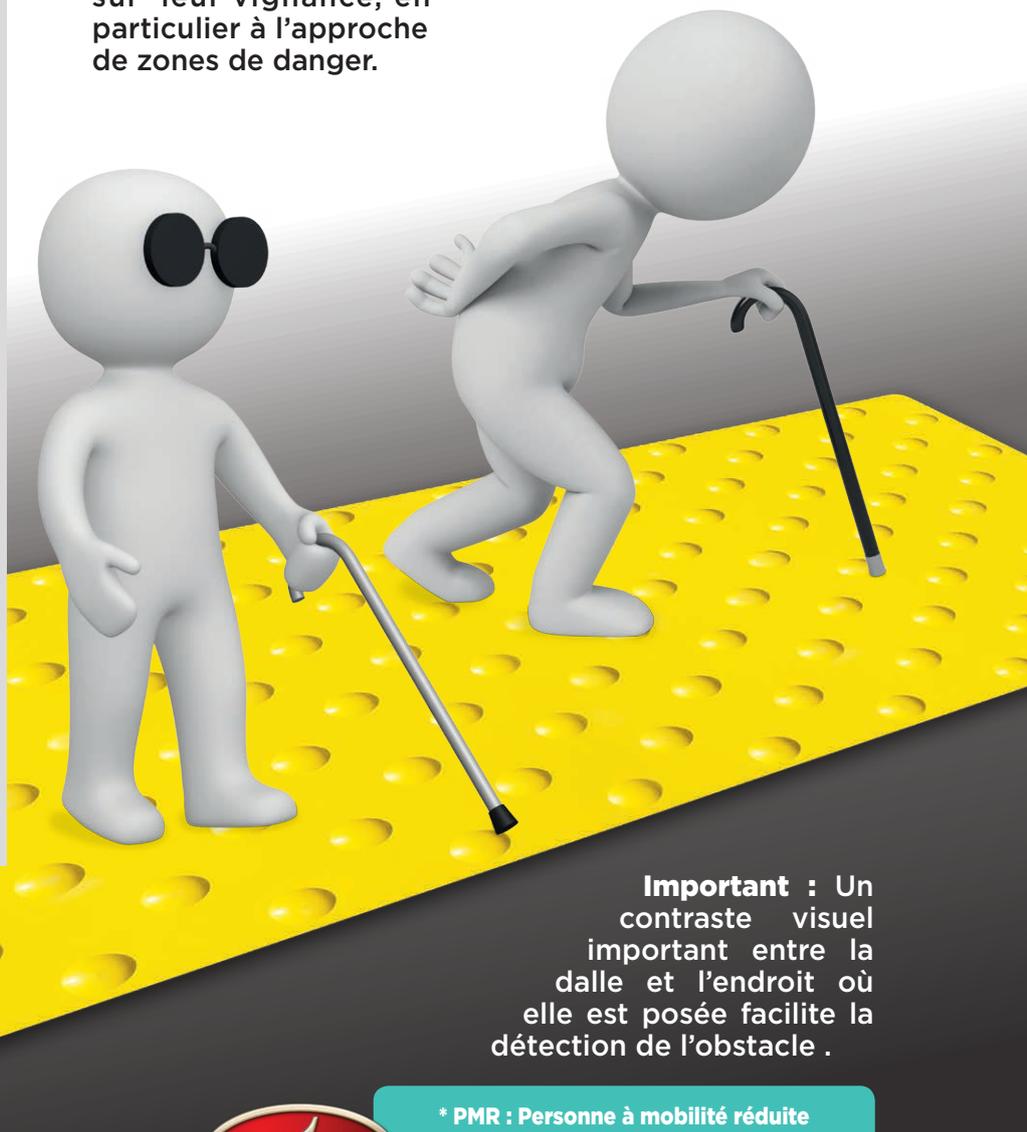
Tous autres usages et implantations du dispositif au sol d'éveil de vigilance sont proscrits, car ils rendraient le dispositif inefficace, donc dangereux.

## SPÉCIAL

# Personnes âgées ou à handicap visuel

Les dalles podotactiles sont des dispositifs d'éveil de la vigilance pour attirer l'attention sur la présence d'un escalier, d'un obstacle ou d'un danger. Le système de protubérances en quinconce permet de marquer l'arrêt devant cet obstacle.

Ces dispositifs ne sont destinés ni au guidage ni à l'orientation, ni à l'information ni à la localisation ; ils n'ont pour but que d'éveiller l'attention, car la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes repose essentiellement sur leur vigilance, en particulier à l'approche de zones de danger.



**Important :** Un contraste visuel important entre la dalle et l'endroit où elle est posée facilite la détection de l'obstacle .



tapis benoit

\* PMR : Personne à mobilité réduite  
ERP : Établissement recevant du public



# Extrait de la norme NF P98-351

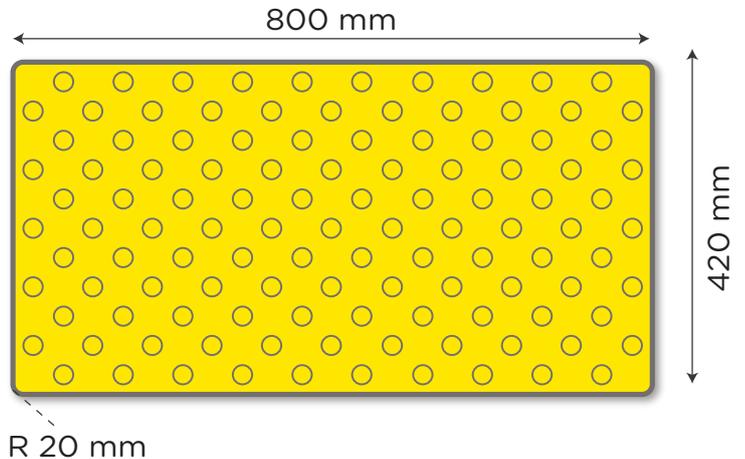
**Conformité**

## Mise en Œuvre

**Avant la pose**, le sol doit être parfaitement nettoyé, sec et plan.

Lorsque plusieurs bandes ou dalles sont fixées à la suite, les bords sont posés et séparés d'un à deux millimètres.

**La dalle doit être posée impérativement avec les normes suivantes : 50 cm entre le début de la dalle et l'escalier.**

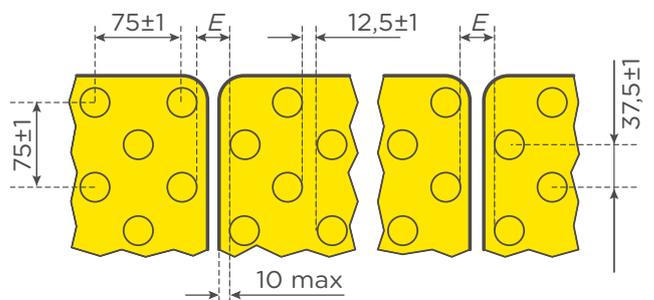


**Collage conseillé :**  
colle polyuréthane bi-composants.



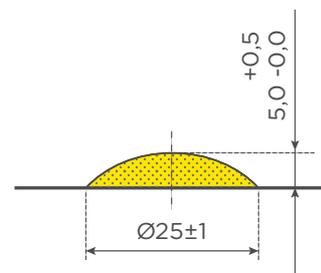
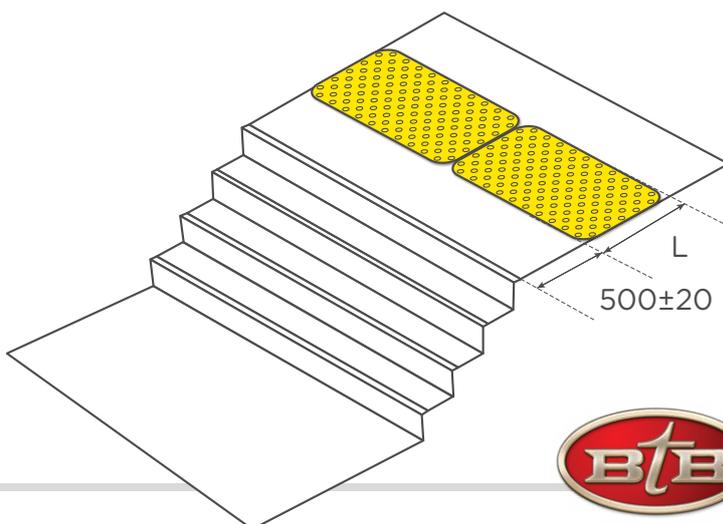
## Positions relatives des plots et raccordement entre deux bandes

**Implantation en haut d'une volée d'escalier :** En haut d'une volée d'escalier (trois marches et plus) la pose du dispositif doit être faite sur toute la largeur de l'escalier et en maintenant le pas de freinage de (500 +/-20) mm par rapport au nez de la première marche.



E = 30 mm maximum en cas de pose rectiligne

E = 110 mm maximum en cas de pose en arrondi



Tout autre usage et implantation du dispositif au sol d'éveil de vigilance est proscrit, car il rendrait le dispositif inefficace, donc dangereux.



tapis benoit



# Caractéristiques Techniques



## Produits

- **Spécial handicap visuel ou mobilité réduite pour les établissements recevant du public (ERP).**
- **Système de plots de 0,5 cm de haut en quinconce permettant de marquer l'arrêt devant un obstacle.**
- **3 coloris au choix pour un contraste visuel efficace par rapport au sol.**
- **Grande durabilité.**
- **Conforme à la norme NF P98-351.**



**dalles**  
● 42 x 80 cm  
x 0,7 cm de hauteur



**Spécial Handicap visuel**



Intérieur



Extérieur  
Abrité



Spécial  
Handicapés



Personnes  
âgées



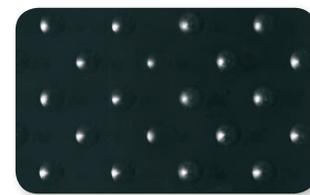
Passage  
Intense



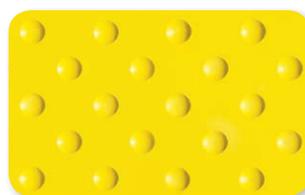
Classement Feu  
Bfl/S1



Blanc - Réf : 101726



Noir - Réf : 101728



Jaune - Réf : 101727

### Informations Ecologiques

Sans nuisance pour l'environnement, produit recyclable, sans C.F.C., sans dioxine, sans solvants.

## Caractéristiques techniques

- **Composition :** Caoutchouc
- **Poids total :** 1,500 kg la dalle
- **Dimensions :** 42 cm x 80 cm x 0,7 cm de hauteur
- **Usage :** commercial et professionnel
- **Spécificités :** Les plots positionnés comme le prévoit la législation ont un espacement de 7,5 cm de centre à centre. (Accepte le passage des fauteuils roulants et le non enfoncement des béquilles).



tapis benoît

Réf doc : 101990

Siège social : Immeuble Kyoto ■ 11, chemin des Anciennes Vignes ■ 69410 Champagne au Mont d'Or

Tél 04 78 41 88 69 ■ Fax 04 78 26 63 50

e-mail : [btb@tapis-benoit.com](mailto:btb@tapis-benoit.com) ■ web : [www.tapis-benoit.com](http://www.tapis-benoit.com)